PZ/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2016- 748 /PRES/PM/MAECBE/MINEFID/MS portant ratification de l'accord de don n° D1080-BF conclu le 04 avril 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement relatif au financement additionnel du projet santé de la reproduction.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, 11 CALC Nº 006° aution:

VU la Constitution;

VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement :

VU la décision n°2016-013CC/du 29 juillet 2016 sur la conformité à la Constitution de l'accord de don n° D 1080-BF corc u le 04 avril 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement additionnel du projet santé de la reproduction;

VU l'ordonnance n° 2016-001/PRES du 02 août 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de don n° D1080-BF conclu le 04 avril 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement additionnel du projet santé de la reproduction;

VU le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 juin 2016 ;

DECRETE

Article 1: Est ratifié l'accord de don n° D1080-BF conclu le 04 avril 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement pour le financement additionnel du projet santé de la reproduction.

Article 2: La contre-valeur en franc CFA du montant du prêt de trente-cinq millions (35 000 000) de dollars US sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Article 3: Burkinabés de l'Extérieur, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le09 aout 2016

Le Premier Ministre

Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé

Alpha BARRY

de l'Extérieur

Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé

Smaïla OUEDRAOGO